

ceux qui ont voté pour que le procès soit fait & parfait à M. l'évêque de Verdun, il s'en trouve plusieurs qui lui doivent de la reconnoissance, pour ne rien dire de plus. Mais il faut ajouter à la louange du plus grand nombre des citoyens actifs non municipaux de cette ville, que la délibération de la municipalité leur a fait horreur, & a excité en eux la plus vive indignation.

Nous ne pouvons passer sous silence la manière honorable & généreuse dont MM. les curés du diocèse de Soissons se sont également comportés à l'égard de leur prélat. Un de messieurs ces curés, apprenant que les revenus de son évêque étoient saisis, écrivit à un des grands-vicaires, le priant de témoigner à M. de Soissons combien il étoit sensible à sa détresse, & de le disposer à vouloir bien partager les revenus de sa cure & d'un honnête patrimoine. D'autres curés étoient dans la résolution de prendre chacun un louis sur leur pension, ce qui faisoit 6 à 700 louis, pour l'entretien de leur premier pasteur. M. l'évêque de Soissons, sensible, comme il devoit l'être à toutes ces offres, & à celle d'un particulier qui lui envoyoit mille écus, n'a pas cru devoir les accepter. Il a mieux aimé se réduire à vivre dans son séminaire au moyen d'une pension modique. Nous apprenons qu'il n'est pas le seul évêque réduit à ce parti.

Extrait d'une Lettre de Soissons, du 25 Novembre 1790. » Notre directoire du département
 » ne pouvant plus rien faire contre notre respectable prélat, le vexe néanmoins dans sa
 » vie privée. Retiré dans une chambre du séminaire, où il conserve une paix inaltérable,
 » on a porté la dureté jusqu'à mettre le scellé
 » sur la chapelle, afin de lui ôter la consolation
 » d'y entendre tous les jours la messe. Pour se

Tome III. R. r